



LA RÉVOLUTION EN CARDIOLOGIE

Assemblée Générale Mixte

Vélizy-Villacoublay – le 30 décembre 2024



Avertissement

Les informations contenues dans ce document ont été préparées par Carmat S.A. (la "Société") à des fins d'information uniquement. Les informations et opinions contenues dans cette présentation sont fournies uniquement à la date de la présentation et peuvent être mises à jour, complétées, revues, vérifiées ou amendées et peuvent donc faire l'objet de modifications significatives.

Les informations contenues dans cette présentation ne prétendent pas être complètes et sont qualifiées par référence dans leur intégralité aux informations que la société est tenue de rendre publiques et rend publiques en vertu des règles et réglementations applicables et, en particulier, celles émises par l'Autorité des marchés financiers. Ces informations n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Aucune déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait par la Société ou l'un de ses administrateurs, dirigeants, affiliés ou toute autre personne quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation des informations et opinions contenues dans cette présentation. Ni l'entreprise ni ses conseillers ou représentants n'acceptent une quelconque responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant de l'utilisation de cette présentation ou des informations ou opinions qu'elle contient.

La présentation contient des informations sommaires sur l'entreprise. Toute décision d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société doit être prise uniquement sur la base des informations contenues dans (i) le document de référence universel (DRU) de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) (ii) tout amendement à ce document, et (iii) les communiqués de presse de la Société. Ces documents sont disponibles gratuitement au siège social de CARMAT, 36, avenue de l'Europe, Immeuble l'Etendard Energy III, 78140 Velizy-Villacoublay, France. Ces documents sont également disponibles en ligne sur les sites de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de la CARMAT (www.carmatsa.com). Nous attirons particulièrement votre attention sur les facteurs de risque décrits dans l'URD (et ses amendements le cas échéant) et notamment sur les facteurs de risque liés au besoin important de financement à court terme de la Société, qui pourrait entraîner la perte partielle ou totale de tout investissement dans ses titres.

Ce document contient des informations concernant les marchés sur lesquels la Société exerce ses activités ainsi que la position concurrentielle de la Société sur ces marchés et, en particulier, la taille de ces marchés. Ces informations sont extraites de diverses sources externes ou d'estimations fournies par la Société. Elles ne doivent pas être utilisées pour prendre une décision d'investissement. Le présent document contient des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives portent sur les perspectives, l'évolution et la stratégie futures de l'entreprise et sont fondées sur des analyses de prévisions de résultats et des estimations de montants non encore déterminables. Par définition, les déclarations prospectives sont soumises à une série de risques et d'incertitudes liés à des événements futurs et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se matérialiser à l'avenir. Les déclarations prospectives ne constituent pas une garantie des résultats futurs et des performances réelles de l'entreprise. La situation financière, les résultats et les flux de trésorerie réels de l'entreprise, ainsi que les tendances du secteur dans lequel l'entreprise opère, peuvent différer matériellement de ceux contenus dans cette présentation. En outre, même si la situation financière, les résultats, les flux de trésorerie et les tendances du secteur dans lequel la société opère sont conformes à ceux anticipés dans les déclarations prospectives contenues dans cette présentation, ces éléments ne peuvent être interprétés comme une indication fiable des résultats ou développements futurs de la société. La société ne s'engage pas à mettre à jour ou à confirmer des projections ou des estimations, ni à rendre publique une correction d'une quelconque déclaration prospective afin de refléter un événement ou une circonstance qui pourrait survenir après la date de cette présentation.

Cette présentation et les informations qu'elle contient ne constituent pas, et ne font pas partie, d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres de la société dans quelque juridiction que ce soit. La distribution de cette présentation peut être soumise à des réglementations spécifiques dans certaines juridictions. Les personnes en possession de cette invitation doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En assistant à la présentation à laquelle ce document se rapporte ou en acceptant une copie de ce document, vous acceptez d'être lié par les restrictions susmentionnées.

Décembre 2024, CARMAT SA, France

Intervenants



- Plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des dispositifs médicaux
- Précédemment Vice-président Division Global Market Development chez Abbott



- Plus de 25 ans d'expérience en finance et dans le secteur de la santé
- Précédemment VP Finance chez GSK



Agenda

I. Constitution du bureau

II. Actualités récentes de CARMAT

III. Questions & réponses

IV. Vote des résolutions

Constitution du bureau et quorum

- **Président de l'Assemblée Générale** : Stéphane Piat
- **Désignation du Secrétaire de séance**
- **Désignation des Scrutateurs**
- **Point sur le Quorum (AGO et AGE)**



Agenda

I. Constitution du bureau

II. Actualités récentes de CARMAT

III. Questions & réponses

IV. Vote des résolutions

Des résultats prometteurs depuis la 1^{ère} implantation en 2013*

+70 PATIENTS



traités avec Aeson®

2 FEMMES



En Allemagne et aux
Etats-Unis

53 ANS



âge moyen
des patients traités

30 PATIENTS



transplantés après
support d'Aeson®



PAS D'ACCIDENT
VASCULAIRE CÉRÉBRAL
INVALIDANT



PAS DE SAIGNEMENTS
GASTROINTESTINAUX

AESON®



Implantations d'Aeson®
(cumul)



25 MOIS



la durée de
support la plus longue

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS DE PLUS EN PLUS SÉVÈRES



50% INTERMACS 1-2**

traitement des patients en
insuffisance cardiaque très sévère

43% DES PATIENTS TRAITÉS

ont été sous assistance
circulatoire temporaire avant
implantation (type ECMO)

27 ANNÉES- PATIENTS



le cumul de l'expérience

Une progression graduelle des implantations très positive

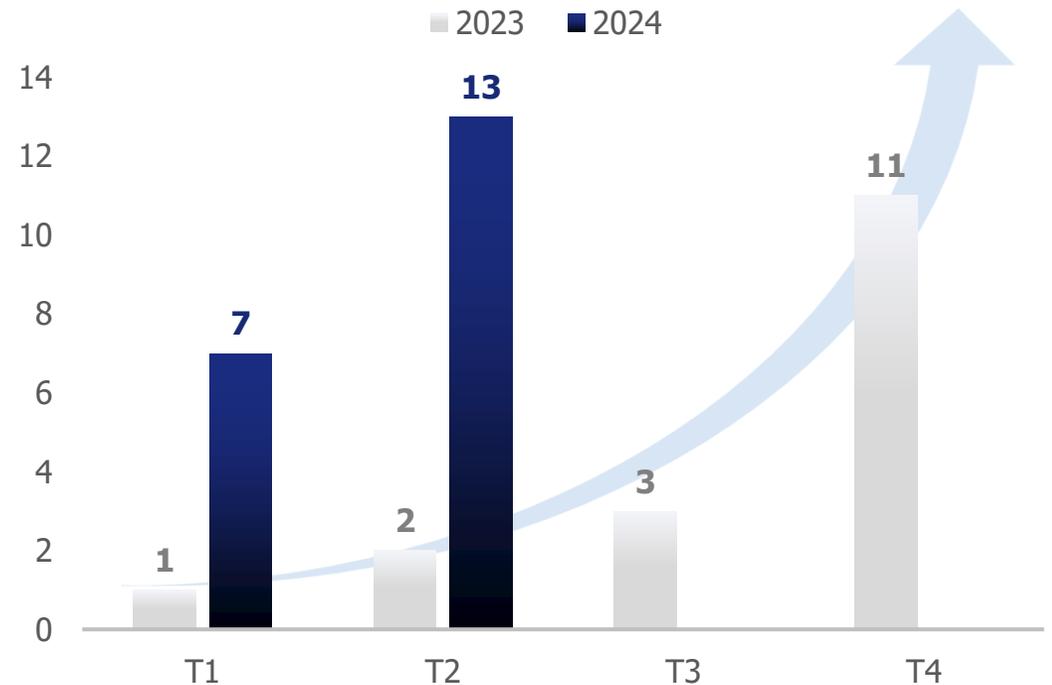
79% des hôpitaux formés ont référé des patients

44% des hôpitaux formés ont réalisé des implantations

9 nouveaux sites ont réalisé leur première implantation en 2024

> 4 implantations par mois au 2^{ème} trimestre 2024 (vs. 2 au 1^{er} trimestre)

Trajectoire des implantations (nombre de dispositifs)



Les implantations ont doublé entre le premier et le deuxième trimestre de 2024

Succès du 1^{er} « Aeson® European User Meeting »

21 & 22 novembre 2024



Plus de 100 experts de 10 pays
(chirurgiens, cardiologues, anesthésistes,
réanimateurs, infirmiers, distributeurs...)



41 hôpitaux représentés

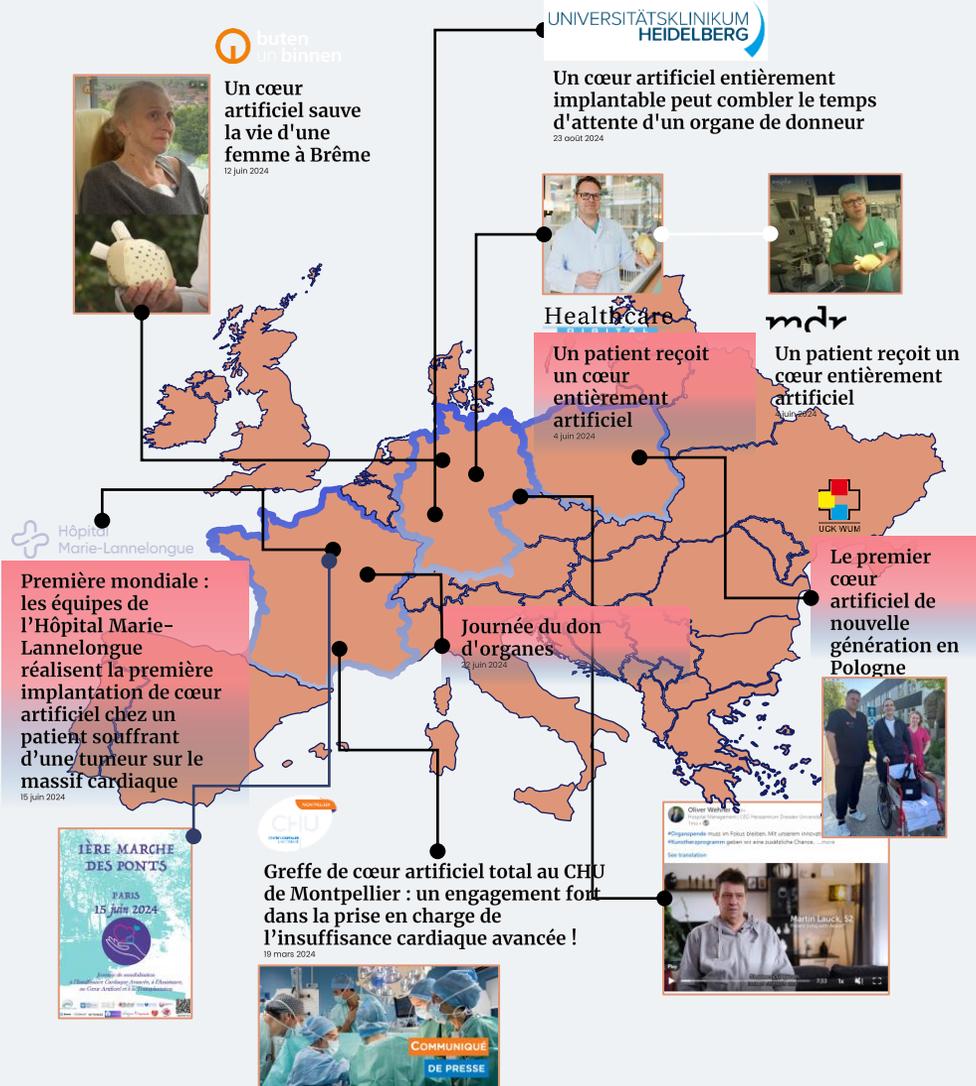


**2 jours de partage d'expérience
et d'études de cas**



**Le plus grand rassemblement de
spécialistes pour échanger autour
d'Aeson® et préparer 2025**

Notoriété grandissante



CHU
Centre Hospitalier de Bourgogne
Dijon Bourgogne

Révolution
21 juin 2024

Dr. Good!
Dermatologie à Paris

Des prothèses nouvelle generation
1^{er} juin 2024

GESUNDHEIT NORD
KLINIKVERBUND BREMEN

Dernières nouvelles de la chirurgie cardiaque : une patiente reçoit un cœur entièrement artificiel
30 mai 2024

BFM BOURSE

CARMAT : des résultats intermédiaires prometteurs pour le cœur artificiel de Carmat, qui décolle en bourse
6 mai 2024

Midi Libre⁸⁰

Deux patients vivent grâce à un cœur artificiel total après une greffe au CHU de Montpellier
20 mars 2024

Pharmaceutiques
POLYLOG, COORDONNE, INNOVATION EN SANTÉ

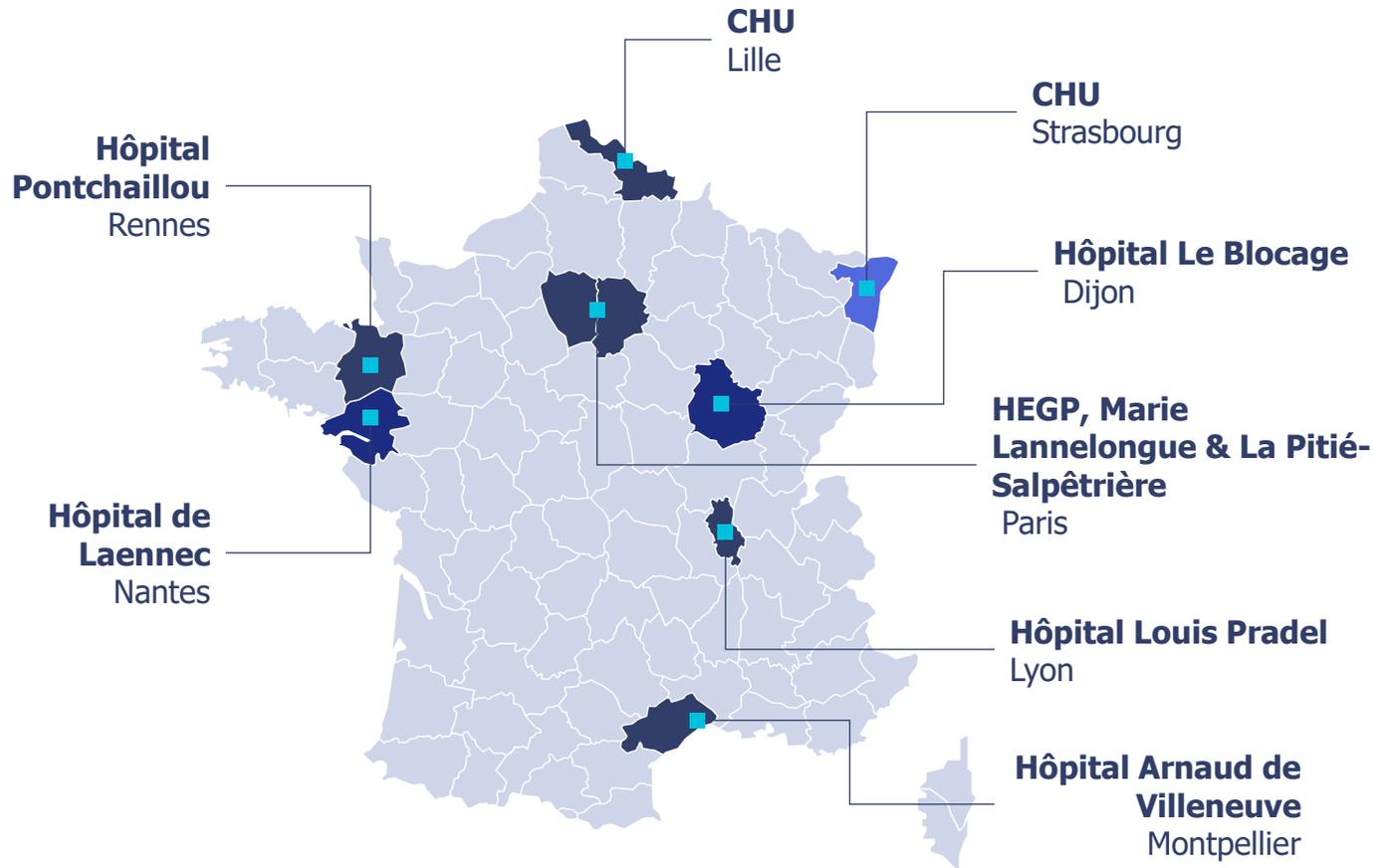
Vers un cœur artificiel pérenne
1^{er} mars 2024

FT FINANCIAL TIMES

La société française Carmat produira 500 cœurs par an
6 décembre 2023

EFICAS : une très bonne dynamique

Un réseau de 10 centres à travers le territoire



50% des recrutements réalisés*

26 patients sur 52 recrutés

Finalisation attendue au **S1 2025**

Expérience grandissante des centres

9 ont déjà effectué au moins 1 implantation

8 en ont déjà réalisé au moins 2

Retours positifs des chirurgiens



Essayer Aeson®, c'est l'adopter.

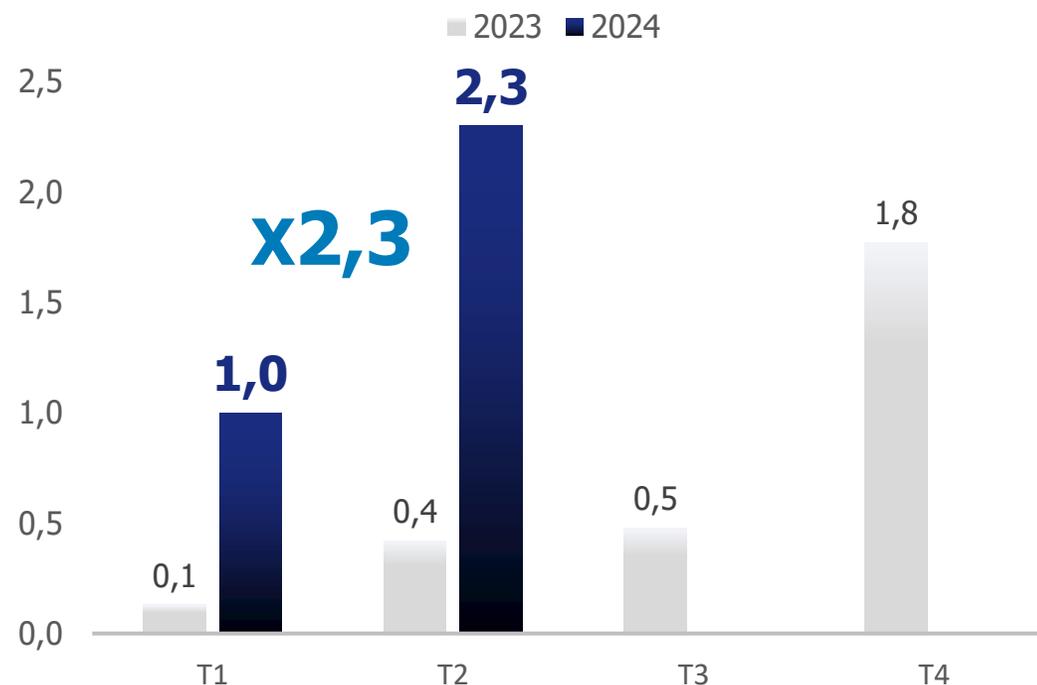
Accélération de la dynamique des ventes



**Chiffre d'affaires de 3,3 M€
au 1^{er} semestre 2024**

**Supérieur au chiffre d'affaires
annuel 2023 (2,8 M€)**

**Doublement du chiffre d'affaires entre le
premier et le deuxième trimestre 2024 (en M€)**



Principales étapes créatrices de valeur en 2025 qui permettront à CARMAT d'atteindre ses objectifs stratégiques



CATALYSEURS CLÉS POUR 2025

T1 2025
Démarrage de la 2^{ème} cohorte dans l'EFS aux Etats-Unis

S1 2025
Publication de l'expérience initiale sur les patients ECLS

S2 2025
Reprise de l'étude PIVOT avec les patients « DT »

T4 2025
Publication des résultats EFICAS



OBJECTIFS STRATÉGIQUES



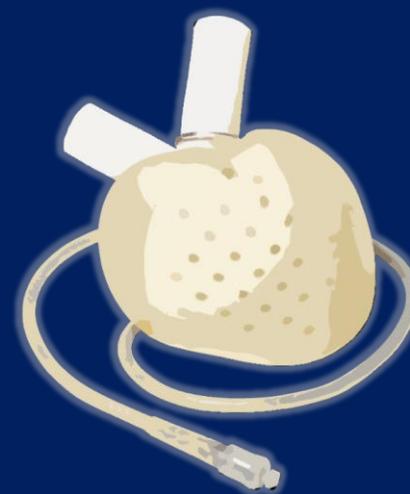
Développement commercial dans l'UE



Accès au marché américain



Thérapie de destination



CROISSANCE RENTABLE



Agenda

I. Constitution du bureau

II. Actualités récentes de CARMAT

III. Questions & réponses

IV. Vote des résolutions



Agenda

I. Constitution du bureau

II. Actualités récentes de CARMAT

III. Questions & réponses

IV. Vote des résolutions

Résolutions à caractère extraordinaire (1/2)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
1	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires		
2	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier)		
3	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier		
4	Autorisation au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale		
5	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des Première, Deuxième résolution et Troisième résolution ci-dessus		

Résolutions à caractère extraordinaire (2/2)

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
6	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de bénéficiaires (investisseurs du secteur des sciences de la vie ou des technologies)		
7	Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de bénéficiaires (partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers)		
8	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (établissements de crédit, prestataires de services d'investissement ou membre d'un syndicat de placement garantissant la réalisation de l'émission considérée)		
9	Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des première à huitième résolutions (à l'exclusion de la quatrième résolution) ci-dessus		
10	Délégation consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise		

Résolution à caractère ordinaire

N°	Résolution	Adopté	Rejeté
11	Situation de la Société – l'assemblée générale prend acte des faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation mentionnés dans le rapport du commissaire aux comptes, et prend acte des réponses apportées par le conseil d'administration en vue d'assurer la continuité d'exploitation de la Société.		



THEIR LIFE. YOUR SKILLS. OUR TECHNOLOGY.

MERCI

**CARMAT**